

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

numéro MLDC_230601_079
---------------------------

portant sur

## ATTRIBUTION AU GROUPEMENT CONJOINT DES SOCIÉTÉS FEST ARCHITECTURE ET MAHAUT MICHEZ PAYSAGISTE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DES ESPACES MULTISPORTS ET DE PROXIMITÉ DE L'AIRE DE GRÉZAC

Le Maire de la commune de Lodève,

**VU** le Code de la commande publique, et en particulier les articles L2123-1, R.2123-1 1°, spécifiant que le montant des prestations étant inférieur au seuil de deux-cent-quinze-mille euros Hors Taxes (215 000 € HT), il est fait recours à une procédure adaptée ouverte,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

**VU** l'appel public à la concurrence, publié le 14 avril 2023, relatif au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation des espaces multisports et de proximité de l'aire de Grézac,

**CONSIDÉRANT** les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure un marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des espaces multisports et de proximité de l'aire de Grézac avec le groupement conjoint Société À Responsabilité Limitée (SARL) Fest Architecture, mandataire, 27 cours Franklin Roosevelt, 13001 Marseille, et l'Entreprise Unipersonnelle À Responsabilité Limitée (EURL) Mahaut Michez Paysagiste,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le rapport d'analyse, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est d'un-million d'euros Hors Taxes (1 000 000 € HT) et que le montant du forfait provisoire de rémunération pour la mission de base et la mission ordonnancement, pilotage et coordination s'élève à quatre-vingt-cinq-mille-trois-cents euros HT (85 300 € HT), soit cent-deux-mille-trois-cent-soixante euros Toutes Taxes Comprises (102 360,00 € TTC) : ce montant correspond à un taux appliqué à l'enveloppe prévisionnelle de huit virgule cinquante-trois pour cent (8,53 %),

- **ARTICLE 4** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget principal, chapitre 21, article 2138,

- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des actes et transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le premier juin deux mille vingt-trois,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE



## RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Consultation n° : 2023MOE004

### 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Réhabilitation des espaces multisports et de proximité de l'aire de Grézac - Missions de maîtrise d'œuvre

### 2. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Nature du marché :

- Travaux     Fournitures     Services     Maîtrise d'œuvre

Procédure:

- La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.
- Marché ordinaire

Durée prévisionnelle : 30 mois

- Etudes de MOE : 9 mois
- 1 mois de préparation + 8 mois pour les travaux
- 12 mois pour la garantie de parfait achèvement

Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux :

- 1.000.000,00 €HT

Éléments de mission de maîtrise d'œuvre :

- Missions principales : ESQ APS APD PRO DCE ACT VISA DET AOR
- Missions complémentaires : OPC

### 3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

**Publicité :**  BOAMP  JOUE  Midi Libre  Moniteur  
 Profil acheteur

**Délais :**

∞ Date envoi publicité : le 14/04/2023  
∞ Date et heure limite de réception des offres : 10/05/2023 à 12h00

### 4. FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra satisfaire à la composition suivante en termes de compétences et de qualifications :

- un architecte (mandataire du groupement)
- Un paysagiste dans l'équipe de MOE.

Les compétences de chaque membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre doivent être clairement identifiées.

Il est interdit pour l'architecte d'être membre de plusieurs groupements, un architecte ne pourra être membre et mandataire que d'un seul groupement.

Les autres BET/Cotraitant pourront être membres de plusieurs groupements.

## 5. RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre dans les délais : **1**

- Groupement SARL FEST ARCHITECTURE - CONSTRUCTO SKATEPARK / MAHAUT MICHEZ PAYSAGISTE

Nombre et liste des candidatures reçues hors délais : **0**

Nombre de candidatures incomplètes ayant fait l'objet d'une demande de complément : **0**

### Conclusion :

Le pouvoir adjudicateur admet tous les candidats car ils présentent les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour exécuter les prestations.

## 6. JUGEMENT DES OFFRES

Rappel des critères de jugement des offres :

	Critères	Pondération
<b>1 Valeur technique</b>		50 %
<b>2 Prix des prestations</b>		50%

**1 Valeur technique : pondération 50%**

La valeur technique (50%) sera jugée au vu de la note justificative qui comprendra :

- Adéquation et pertinence de l'équipe mise en œuvre sur l'opération (composition de l'équipe dédiée, nombre d'intervenants, qualification des intervenants, méthodologie et organisation proposée pour chaque phase de la mission) : 25%.
- Pertinence et adéquation de l'approche globale du projet proposée (architecturale, technique et environnementale) : 25%

	Adéquation et pertinence de l'équipe mise en œuvre sur l'opération (composition de l'équipe dédiée, nombre d'intervenants, qualification des intervenants, méthodologie et organisation proposée pour chaque phase de la mission) : 25%	Pertinence et adéquation de l'approche globale du projet proposée (architecturale, technique et environnementale) : 25%	TOTAL	CLASSEMENT
Groupement FEST ARCHITECTE – CONSTRUCTO / MAHAUT MICHEZ PAYSAGISTE	25	25	50	1

**ANALYSE DETAILLEE DU CRITERE VALEUR TECHNIQUE**

- Groupement FEST ARCHITECTE – CONSTRUCTO / MAHAUT MICHEZ PAYSAGISTE			
	Adéquation et pertinence de l'équipe mise en œuvre sur l'opération	NOTE SOUS-CRITERE	TOTAL /50
Composition de l'équipe dédiée /10	Equipe dédiée aux compétences adaptées aux besoins du projet : Architecte : travail sur l'ergonomie des ouvrages en lien avec les pratiques sportives urbaines (architecte pratiquants les sports du projet) Paysagiste : bonne expérience dans les aménagements de proximité	10	50

Nombre d'intervenants /5	1 mandataire / 6 architectes dans l'agence, 1 paysagiste	5	
Qualification des intervenants /5	Qualifications conformes aux besoins du projet	5	
Méthodologie et organisation proposée pour chaque phase de la mission /5	Méthodologie détaillée complète et adaptée conforme aux attentes du CCTP et du programme	5	
	<b>Pertinence et adéquation de l'approche globale du projet proposée</b>	<b>NOTE SOUS-CRITERE</b>	<b>NOTE /25</b>
Architecturale /10	Bonne compréhension des attentes et des enjeux, approche globale et détaillée des différents ensembles d'ouvrages architecturaux	10	
Technique /10	Bonne approche des solutions techniques envisageables, notamment par la présentation de solutions constructives durables et prenant en compte la sécurité des praticants	10	25
Environnementale /5	Des propositions de végétalisation et de dés-imperméabilisation des sols conformes à nos attentes	5	

## 2 Prix des prestations : pondération 50%

	MONTANT TOTAL €HT	TAUX %	NOTE/50	CLASSEMENT
- Groupement FEST ARCHITECTE – CONSTRUCTO / MAHAUT MICHEZ PAYSAGISTE	85 300,00 €	8,53%	50,00	1

## Synthèse

	NOTE PRIX /50	NOTE TECHNIQUE /50	TOTAL /100	CLASSEMENT
- Groupement FEST ARCHITECTE – CONSTRUCTO / MAHAUT MICHEZ PAYSAGISTE	50	50	100	1

## 7. CONCLUSION

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation l'offre de l'opérateur économique Groupement FEST ARCHITECTE – CONSTRUCTO / MAHAUT MICHEZ PAYSAGISTE est économiquement la plus avantageuse.

Par conséquent il est proposé de retenir l'opérateur économique Groupement FEST ARCHITECTE – CONSTRUCTO / MAHAUT MICHEZ PAYSAGISTE pour un montant de 85 300,00 € HT soit 102 360,00 € TTC ce qui représente un taux de rémunération de 8,53 % du montant des travaux.

*R. Chorgnon*

Proposé par : Rodolphe CHORGNON / DST



Validé le : 25/05/2023

Par : Le représentant du pouvoir adjudicateur  
.....